Adeva Cherbourg

PÉTITION

AMIANTE : TROP C'EST TROP !!!
LE PROCÈS DES DÉCIDEURS DOIT AVOIR LIEU.

Trop c'est trop ! La chambre d'instruction de la cour d'appel se doit de respecter l'impartialité que tous les justiciables sont en droit d'attendre.
Les victimes de l'amiante n'ont pas à supporter les obstacles de quelque nature qu'ils soient dans l'instruction de l'affaire de l'amiante.
Une telle catastrophe parfaitement évitable qui fait 3000 décès par an, avec des responsabilités connues et manifestes, ne peut pas rester impunie dans une démocratie digne de ce nom.

C'est pourquoi, les personnes signataires ci-dessous :

- **Exigent le maintien du juge en place dans l'ensemble de l'instruction du dossier de l'amiante.**
- **Attendent la confirmation des mises en examen dans le dossier de Condé sur Noireau.**
- **N'accepteront aucune amnistie des responsables.**

NOM, PRÉNOM	ADRESSE	SIGNATURE

Adeva Cherbourg

PÉTITION

AMIANTE : TROP C'EST TROP !!!
LE PROCÈS DES DÉCIDEURS DOIT AVOIR LIEU.

NOM, PRÉNOM	ADRESSE	SIGNATURE